



## PROGRAMME D'AIDE AUX PROJETS COLLECTIFS POUR LE TRI ET LA REDUCTION DES DÉCHETS

### Appel à candidature auprès des associations, des collectivités & des professionnels

**Date limite de dépôt des candidatures :**

*Le 31 mai 2019 pour instruction des dossiers en juin 2019*

*Le 13 septembre 2019 pour instruction des dossiers en octobre 2019*

**Les dossiers doivent être retournés :**

➤ **Par mail à :** [animation.territoires@simer86.fr](mailto:animation.territoires@simer86.fr)

Ou

➤ **Par courrier au SIMER :**

*Eco-Pôle*

*Service Animation des Territoires*

*La Poudrerie*

*86320 Sillars*

## 1) Contexte de l'action

Depuis des dizaines d'années, la production de déchets nationale croit de façon exponentielle. Cette croissance est liée à l'industrialisation et à nos nouveaux modes de production et de consommation qui reposent sur une utilisation massive de ressources naturelles, un gaspillage alarmant, et des coûts sociétaux et environnementaux importants (collecte, traitement,...).

Face à ce constat, notre gouvernement mène depuis plusieurs années, une politique volontariste de valorisation et de réduction de la production des déchets.

De nombreuses actions ont été engagées par le Syndicat telle l'extension des consignes de tri à tous les emballages en plastique, le développement du compostage domestique, la distribution de stop-pub, des espaces dons en déchèterie, le prêt de gobelets lavables,...

En parallèle, le SIMER souhaite étendre son action auprès des associations, des collectivités, et des professionnels, qui génèrent des déchets lors de leurs activités et/ou lors de manifestations.

## 2) Objectifs de l'appel à candidature

Cet appel à candidature a pour but d'aider des structures à mettre en place des actions concrètes de réduction ou de tri des déchets sur le territoire.

Pour encourager les projets innovants d'acteurs locaux volontaires, le SIMER souhaite soutenir **des projets collectifs et/ou qui bénéficient à un collectif** à hauteur de 30% à 80 %. Ce soutien se traduira par le versement d'une subvention, qui ne pourra excéder 1500 €.

Exemples de projets pouvant faire l'objet d'un soutien (liste non exhaustive) :

Thématique	Quoi	Qui	Subvention allouée
<b>Mettre en place le tri des déchets</b>	Achat de poubelles de tri adaptées	Collectivité, association, entreprise	<b>30 %</b> des dépenses matérielles TTC totales
<b>Détourner les déchets organiques</b>	Mise en place d'un poulailler ou d'un composteur	Collectivité, association, entreprise	<b>50 à 80 %</b> des dépenses matérielles TTC totales
<b>Ne plus utiliser de changes jetables</b>	Mettre en place des changes lavables	Entreprise (assistante maternelle, maison de retraite,...) Collectivité (crèche),...	<b>50 à 80 %</b> des dépenses matérielles TTC totales
<b>Broyage de déchets verts</b>	Achat d'un broyeur	Association de jardinage, jardins partagés,...	<b>50 à 80 %</b> des dépenses matérielles TTC totales

**Attention, les projets de gobelets lavables ne seront plus soutenus en 2019.**

### 3) Délais

La période d'instruction des dossiers se tiendra en 2019 :

Date limite de dépôt des candidatures	Date d'instruction du dossier
31 mai 2019	Juin 2019
13 septembre 2019	Octobre 2019

Les candidatures seront examinées en deux étapes :

- Vérification des pièces techniques du dossier.
- Décision d'attribution de la subvention par un jury.

### 4) Dossier de candidature

Les prérequis sont les suivants :

- ✓ Etre situé sur le périmètre syndical du SIMER<sup>1</sup>.
- ✓ Présenter un projet collectif en adéquation avec des objectifs de tri et/ou de réduction des déchets pouvant être mis en œuvre en 2019.

*Le candidat retournera le dossier dûment complété (cf. pages 3 & 4), accompagné des pièces justificatives nécessaires.*

### 5) Sélection des candidats

Les candidats devront présenter leur projet collectif à un jury. La sélection s'effectuera selon trois critères principaux :

- Faisabilité ;
- L'impact du projet pour un meilleur tri et/ou une réduction de la production de déchets ;
- La pérennité du projet.

Une fois l'instruction du dossier, une notification sera envoyée aux candidats :

- Dans le cas d'un refus : les motifs du refus seront exposés par le jury dans un courrier de réponse,
- Dans le cas d'un accord : une convention de financement rappelant les grands principes et l'engagement des parties sera établie entre le SIMER et chaque candidat retenu.

### 6) Engagement des candidats

Les porteurs des projets retenus s'engageront à :

- ✓ Utiliser le matériel subventionné pour une période minimale de 3 ans
- ✓ Mobiliser et sensibiliser les personnes susceptibles de bénéficier du projet.
- ✓ Communiquer à propos de la participation du SIMER au projet (impression, affichage,...)
- ✓ Autoriser le SIMER à communiquer autour de leur engagement (conférence de presse, photographies,...).

### 7) Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention est conditionné par la présentation des justificatifs de dépenses (factures...). Elle sera alors versée par virement dans un délai de deux mois.

---

<sup>1</sup> Les 55 communes de la communauté de communes de Vienne et Gartempe ; Angles-sur-l'Anglin ; Asnois ; Blanzay ; Champagné-le-Sec ; Champniers ; La Chapelle-Bâton ; Charroux ; Châtain ; Chauvigny ; Chenevelles ; Civray ; Coussay-les-Bois ; Genouillé ; Jardres ; Joussé ; Leigné-les-Bois ; Lesigny ; Linazay ; Lizant ; Mairé ; Payroux ; Pleumartin ; La Puye ; La Roche-Posay ; Saint-Gaudent ; Saint-Macoux ; Saint-Pierre-d'Exideuil ; Sainte-Radegonde ; Saint-Romain ; Saint-Saviol ; Savigné ; Surin ; Vicq-sur-Gartempe ; Voulème ; ainsi que les 10 communes de l'ex CCRC : Anché ; Brux ; Ceaux-en-Couhé ; Châtillon ; Chaunay ; Couhé ; Payré ; Romagne ; Vaux ; Voulon

## Dossier de Candidature

### Programme d'aide aux projets collectifs pour le tri et la réduction des déchets

Nom de la structure	
Type de structure <i>Association / Collectivité / Entreprise</i>	
Responsable de la structure <i>Nom, Prénom</i>	
Adresse	
Code postal - Ville	
Téléphone(s)	
E-mail	
Numéro de SIRET (le cas échéant)	
Activité	
Nombre d'employés/membres	
Personne référente et/ou pilote du projet <i>Nom, Prénom, fonction, coordonnées</i>	
Autres partenaires impliqués dans le projet	

#### Constat :

Décrire en quelques lignes la situation actuelle qui motive la candidature (description de la production de déchets, coûts, volonté des bénéficiaires du projet,... et tout élément utile qui pourra abonder la candidature).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## **Projet :**

Décrire en quelques lignes le projet (mise en œuvre, sensibilisation des participants, communication concernant le projet,...).

.....  
.....  
.....  
.....

<b>Type d'investissement</b>	
<b>Coût estimé de l'investissement</b>	
<b>Bénéfices environnementaux</b>	
<i><b>Si projet permettant un meilleur tri des déchets :</b></i> Evaluation des volumes et ou poids qui seront triés chaque année ?	
<i><b>Si projet permettant de réduire les déchets :</b></i> Evaluation des volumes et ou poids détournés chaque année ?	

## **Justificatifs à joindre au dossier**

- Devis des achats prévus.
- RIB

Par la présente, je suis candidat et sollicite auprès de votre Président une subvention de 30 à 80 % de mon projet.

Fait à ....., le.....

Nom et signature + tampon